BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE

LOI N° 036-2003/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT DE DEVELOPPEMENT (ACCORD DE CREDIT N° 3733 BUR ET ACCORD DE DON N° H022 BUR) CONCLU LE 19 MARS 2003 A WASHINGTON ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIF AU FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI A LA COMPETITIVITE ET AU DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE (PACDE)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;

VU la résolution n°001-2002/AN du 05 juin 2002, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 22 mai 2003
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'accord de financement de développement (accord de crédit n° 3733 BUR et accord de don n° H022 BUR) conclu le 19 mars 2003 à Washington entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) relatif au financement du projet d'appui à la compétitivité et au développement de l'entreprise (PACDE).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 22 mai 2003.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Premier Vice-Président

Oubkiri Marc YAO

Le Secrétaire de séance

Salia SANOU